



District School Board  
Ontario North East



Conseil scolaire public  
du Nord-Est de l'Ontario  
cspne.ca



NCDSB

## PROTOCOLE COVID-19 POUR LES ACTIVITÉS INTERCONSEILS ET INTERSCOLAIRES

Dernière version

### INTRODUCTION

Les quatre conseils scolaires de notre région reconnaissent l'importance des activités parascolaires pour soutenir la santé mentale, le bien-être et la réussite scolaire des élèves. Les quatre conseils scolaires de district se sont engagés à reprendre progressivement les compétitions et les activités des clubs interscolaires et interconseils (équipes sportives, clubs, etc.), conformément aux principes directeurs du ministère de l'Éducation et des responsables de la santé publique. Il convient de noter que les activités parascolaires et les clubs interscolaires et interconseils peuvent être suspendus ou annulés au cours de l'année scolaire 2021-2022 en raison de l'évolution de la situation relative à la pandémie de COVID-19.

Ce protocole suit également les recommandations du Bureau de santé Porcupine et les Services de santé du Timiskaming.

Toutes les décisions des directeurs de l'éducation et des responsables locaux de la santé publique sont fondées sur la santé et la sécurité des élèves, du personnel, des superviseurs et des fournisseurs de services. Les quatre conseils sont déterminés à garder nos écoles ouvertes pour permettre aux élèves de poursuivre leurs apprentissages. À ce titre, ils ont pris en commun l'engagement de maintenir une approche conservatrice et sécuritaire pour les sports, les activités et les clubs interscolaires et interconseils afin de minimiser le risque de transmission de la COVID-19.

Il est important de noter qu'il n'y a pas de seuils fixés pour la mise en œuvre de mesures de contrôle spécifiques; toutefois, il peut être nécessaire d'adopter une approche conservatrice et d'annuler ces activités dans des circonstances particulières afin de préserver l'apprentissage en classe, condition essentielle au bien-être général des élèves.

La vaccination des élèves et du personnel admissibles est la meilleure façon d'éviter les éclosons, les cas, la suspension de cohortes et la nécessité de procéder à des restrictions et à des annulations.

Le présent protocole détaille les directives et les mesures de santé publique qui doivent être suivies pour les activités parascolaires, les sports, les performances et les compétitions interscolaires et interconseils. À l'heure actuelle, ce protocole s'applique à tous les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

Les activités interscolaires et interconseils seront principalement organisées dans trois régions : Nord (Hearst-Cochrane); Centre (Timmins/Iroquois Falls); Sud (Kirkland à Temagami).

Type	Autorisation
Activités à faible contact à l'intérieur	Autorisées selon les régions ci-dessus
Activités à faible contact à l'extérieur	Autorisées et de façon interrégionale
Activités à contact important à l'intérieur	Autorisées selon les régions ci-dessus
Activités à contact important à l'extérieur	Autorisées selon les régions ci-dessus

## STRATÉGIES DE PROTECTION

Les directives de santé publique annoncées par le gouvernement de l'Ontario, le Bureau de santé Porcupine, le Bureau de santé du Timiskaming ou celui de Santé publique de l'Ontario doivent être suivies en tout temps, quelle que soit l'activité.

Il est essentiel que tous les participants adhèrent à toutes les stratégies de protection. Il n'y a pas une mesure spécifique qui empêchera la transmission de se produire. Par conséquent, les participants doivent appliquer plusieurs règles structurelles et individuelles pour contribuer à réduire le risque d'infection. Chacune des mesures de contrôle décrites ci-dessous contribue de diverses façons à réduire la propagation de la COVID-19. Cependant, la combinaison et l'application assidue de ces mesures de contrôle sont les moyens les plus efficaces pour protéger les élèves et le personnel participant à des sports, à des activités et à des clubs interscolaires et interconseils.

### DIVULGATION DE LA VACCINATION POUR LES ÉLÈVES, LES ENTRAÎNEURS, LES OFFICIELS ET LES BÉNÉVOLES FRÉQUENTS

**Tous les officiels de jeu réguliers, les entraîneurs et les bénévoles fréquents et les élèves qui participent à des événements interscolaires et interconseils devront :**

- fournir une preuve de vaccination complète contre la COVID-19; ou
- *toute personne non vaccinée, incluant celle ayant des raisons médicales, devra subir un test de dépistage antigénique rapide régulier deux fois par semaine, conformément aux directives provinciales. Des résultats de test négatifs doivent être fournis pour participer. Les résultats des tests seront recueillis de manière confidentielle par le responsable la direction de l'école ou son délégué.*

Les exigences liées au test rapide de dépistage antigénique seront mises en œuvre progressivement, et ce, en raison du nombre limité de trousse disponibles à l'échelle du Conseil scolaire.

Toutes personnes participant aux activités interscolaires et interconseils sont fortement encouragées à se faire vacciner contre le COVID-19.

### VÉRIFICATION DE L'AUTODÉPISTAGE

Tous les participants et les responsables d'activités, y compris le personnel du conseil scolaire, les parents bénévoles et ceux de la communauté, doivent passer avec succès [l'autodépistage](#) COVID-19 et ne pas présenter de symptômes avant de participer à des séances d'essais, à des réunions d'équipe

ou de clubs, à des séances d'entraînement à des pratiques ou à des compétitions. L'autodépistage sera confirmé à l'arrivée et sera noté au registre des présences.

Tous les officiels de match et les élèves bénévoles (marqueurs, gardiens, etc.) devront se soumettre avec succès à l'autodépistage de la COVID-19 et ne pas présenter de symptômes avant de participer à des événements sportifs interscolaires et interconseils. Le dépistage sera confirmé à l'arrivée et documenté.

Après avoir passé l'autodépistage de la COVID-19 tous les élèves participants, les responsables d'équipe et de clubs, les officiels de match et les élèves bénévoles doivent suivre les instructions fournies.

Les élèves participants et les responsables d'activités informeront immédiatement l'entraîneur-chef ou le membre du personnel principal responsable de l'activité si des symptômes de la COVID-19 apparaissent pendant une activité.

Tout participant à une activité sportive ou à un club interscolaire ou interconseil ne doit pas participer aux activités de l'équipe ou du club, y compris les matchs, les pratiques ou les réunions, s'il présente des symptômes lors du dépistage.

Tout participant qui ne se conforme pas aux exigences actuelles et mises à jour de dépistage pourra être exclu de l'équipe ou du club.

## **PORT DU MASQUE**

Les élèves et le personnel doivent porter un masque pendant toute la durée de l'activité lorsqu'ils sont à l'intérieur, sauf dans les cas indiqués dans les directives gouvernementales. Les masques doivent être portés pendant toutes les activités, sauf lorsqu'il n'est pas sécuritaire de le faire, notamment lors d'activités physiques soutenues (voir p.5).

Les élèves participants doivent avoir accès à plus d'un masque pendant toute la durée de l'activité. Cela permet des changements de masque fréquents, selon les besoins.

Le personnel et les autres responsables d'activités doivent porter des masques de type médical (fournis par l'école). De plus, à l'intérieur, les entraîneurs, les officiels de l'équipe et les animateurs doivent porter des lunettes de protection s'ils se trouvent à moins de 2 mètres d'un participant n'ayant pas de masque.

À l'extérieur, tous les participants qui se trouvent sur les lignes de côté du terrain pendant une compétition porteront un masque. *REMARQUE : bien que le risque de transmission soit plus faible à l'extérieur, le risque demeure, et le port d'un masque réduit les chances d'être un contact à haut risque.*

## **DISTANCIATION PHYSIQUE**

Il est important de toujours favoriser la plus grande distance possible entre les élèves, entre les élèves et le personnel et entre les membres du personnel. En effet, dans la mesure du possible, une distance physique de deux mètres (2m) doit être maintenue entre les élèves et le personnel à l'intérieur et à

l'extérieur de l'école. La distance physique doit être maintenue à l'intérieur lorsque les élèves doivent retirer leur masque pour participer à l'activité. Par exemple, lors d'une activité physique où le port du masque n'est pas sécuritaire ou lors de la tenue d'un dialogue dans une pièce de théâtre.

Pour l'entrée et la sortie des zones d'activité et pendant la tenue de l'activité :

- les mesures de distanciation physique doivent être jumelées à d'autres mesures de santé publique telles que le dépistage, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, le nettoyage renforcé et le port du masque.
- Les temps de déplacement des élèves doivent être échelonnés, si possible, pour limiter le rassemblement des élèves.

Les élèves ne peuvent pas se rassembler avant ou après une activité sportive interscolaire.

Les poignées de main entre les équipes à la fin d'une activité sportive ne sont pas autorisées pour le moment.

## **NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES MAINS**

Le personnel et les élèves doivent se laver ou se désinfecter les mains au début de l'activité, avant et après les pauses et à la fin de l'activité. Ceci est également requis avant d'utiliser des objets partagés.

## **REVUE DU PROTOCOLE ET DES ATTENTES**

Les responsables d'activités doivent revoir régulièrement les protocoles et les exigences avec tous les participants. Cela comprend une réunion au début de la saison ou de l'activité, de même qu'un examen régulier tout au long de la saison. Les mesures de santé et de sécurité devraient être revues souvent et comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- ne pas se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage pendant l'activité;
- les pratiques d'hygiène personnelle des mains avant, pendant et après l'entraînement, l'exercice, la compétition ou la performance;
- l'étiquette respiratoire pendant l'activité physique (éternuer ou tousser dans le creux du coude, ne pas cracher, ne pas se dégager les voies nasales); et
- l'élimination de l'utilisation de parfums pour réduire les éternuements et la toux.

Toutes les directives actuelles doivent être communiquées à tous les élèves participants, aux responsables d'équipe et de match et aux parents ou tuteurs au début de la saison de l'activité. Des mises à jour seront communiquées au besoin.

## **GESTION DES COHORTES**

Il est permis de mélanger les cohortes lors des activités parascolaires, y compris les activités athlétiques. Les écoles doivent assurer la mise en œuvre des mesures essentielles au repérage des contacts dans l'éventualité d'un cas positif.

Il faut tenir un registre de tous les élèves participants, des responsables d'activités, des responsables d'équipe, des officiels de match, des élèves bénévoles et des bénévoles de la communauté ou des

parents et tuteurs qui assistent aux séances d'essais, aux réunions d'équipe ou de club, aux séances d'entraînement, aux exercices, aux compétitions ou à tout autre événement interscolaire et interconseil. Le registre doit être rapidement accessible à la direction de l'école à tout moment et être rendu disponible aux responsables locaux de la santé publique si nécessaire. L'information incluse dans le registre doit être conservée pendant au moins 30 jours à des fins de repérage des contacts. Le dossier comprendra, au minimum : le nom et le numéro de téléphone des personnes ainsi que l'endroit visité, y compris les heures d'entrée et de sortie.

Si les élèves et le personnel utilisent le transport scolaire pour se rendre dans un autre lieu, un plan de la répartition des places doit être établi, suivi et fourni à la direction d'école afin d'assurer le repérage des contacts. Afin de faciliter la gestion des risques si un cas positif était déclaré, le nombre d'activités auxquelles les élèves peuvent participer devrait être limité (p. ex., une ou deux activités, à tout moment).

Lors d'un match entre deux écoles, l'entraîneur-chef de chaque équipe doit vérifier que les joueurs ont complété avec succès leur autodépistage de la COVID-19. L'attestation des joueurs doit être notée au registre de présence qui doit être remis à la direction de son école dans les meilleurs délais.

Le registre ou le journal de présence doit être rendu disponible dans les 24 heures suivant la demande des responsables locaux de la santé publique, comme indiqué ci-dessus.

La vaccination contre la COVID-19 est fortement recommandée. Dans l'éventualité d'un cas positif ou d'une éclosion, les élèves non vaccinés peuvent être exclus plus longtemps des activités scolaires, incluant des pratiques, des jeux et des spectacles,

## ACTIVITÉS AUTORISÉES

Définition des types d'activités :

- Les activités ou les sports à contact important sont définis comme les activités ou les sports où un contact physique ou une proximité étroite sont nécessaires entre les individus.
- Les activités ou les sports à faible contact sont ceux qui impliquent une proximité intermittente ou un contact physique limité et fortuit entre les participants et qui permettent une distanciation physique la plupart du temps.

Élémentaire (M-6) : Comme les élèves ne sont pas encore vaccinés, seules les activités à faible contact et celles qui permettent un port de masque sécuritaire sont autorisées. Les compétitions interscolaires ne sont pas autorisées pour ce groupe d'âge pour le moment.

Secondaire (7-12) : Les activités interscolaires et interconseils à contact important à l'intérieur sont autorisées selon le tableau à la page 6. D'autre part, les activités interscolaires et interconseils à faible contact seront autorisées à condition de respecter les mesures de santé et de sécurité du gouvernement, du médecin-hygiéniste en chef de la province et des bureaux de santé locaux. À l'heure actuelle, à faible contact comprennent, sans s'y limiter : le volleyball, la course de fond, le golf, le badminton, le soccer, le curling, le ski de fond et la natation.

Les pratiques et les joutes au sein d'une seule et même école sont autorisées à l'intérieur et à l'extérieur, et ce, tant pour les sports à contact important qu'à faible contact.

Quelques considérations pour les activités autorisées :

Le type d'activité : S'agit-il d'une activité à contact faible ou important?

Lieu de l'activité : L'activité aura-t-elle lieu à l'intérieur ou à l'extérieur?

Cohorte : Les élèves participeront-ils au sein de leur cohorte ou entre cohortes?

Distance physique : L'activité peut-elle être menée tout en maintenant une distance physique?

Port du masque : Des masques seront-ils nécessaires? Dans cette éventualité, ceux-ci doivent-ils être portés correctement et changés si nécessaire?

Veillez consulter le document suivant de l'OPHEA pour des exemples quant à la manière d'appliquer ces éléments dans une analyse (disponible seulement en anglais pour le moment) : [Considerations when Selecting Interschool Athletic Activities](#).

Dans tous les cas, les activités doivent être approuvées par la direction avant le début de la saison des activités interscolaires et interconseils. La direction doit être prête à consulter ou à informer le surintendant concerné du contenu des plans développés.

## AUTORISATION SELON LES RÉGIONS

Les activités interscolaires et interconseils seront principalement organisées dans trois régions : Nord (Hearst-Cochrane); Centre (Timmins/Iroquois Falls); Sud (Kirkland à Temagami).

Type	Autorisation
Activités à faible contact à l'intérieur	Autorisées selon les régions ci-dessus
Activités à faible contact à l'extérieur	Autorisées et de façon interrégionales
Activités à contact important à l'intérieur	Autorisées selon les régions ci-dessus
Activités à contact important à l'extérieur	Autorisées selon les régions ci-dessus

## ÉQUIPEMENT

L'utilisation des équipements communs est autorisée. Le risque associé à la transmission par des articles partagés est faible. L'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire doivent être renforcées pour réduire le risque d'infection lié à l'équipement partagé, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de nettoyer régulièrement ces articles partagés.

L'équipement utilisé doit être nettoyé et désinfecté après chaque match, entraînement ou rencontre. Si l'équipement est utilisé toute la journée, il doit être nettoyé **au moins** deux fois pendant la journée. L'équipement utilisé sur ou près du visage (p. ex., les instruments de musique, les casques, les microphones) doit être nettoyé et désinfecté avant d'être utilisé par une autre personne.

Chaque élève devra apporter sa propre bouteille d'eau étiquetée, à la garder avec lui pendant la journée ou l'activité et à ne jamais la partager avec d'autres élèves. Les fontaines d'eau ne seront pas permises. Seules les stations de remplissage d'eau seront permises.

## INSTALLATIONS

Les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour garantir une utilisation sécuritaire des installations en présence de différentes cohortes et d'invités des autres écoles.

Dans le cas de joutes sportives, l'école hôte doit communiquer aux entraîneurs des autres équipes les procédures d'entrée et de sortie des élèves visiteurs afin de gérer la circulation et de minimiser les contacts dans l'école. Les entraîneurs de ces équipes doivent s'assurer que leurs élèves respectent les procédures établies par l'école hôte.

Un espace désigné (p. ex., une salle d'isolement ou un espace extérieur) sera mis en place pour s'assurer que tout élève ou adulte qui développe des symptômes au cours d'une activité liée à l'équipe ou au club soit séparé de tous les autres participants afin de l'isoler jusqu'à ce qu'il parte se faire tester. Dans ces circonstances, l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié doit être disponible. Cela comprend les masques médicaux, les écrans faciaux ou la protection des yeux, les blouses, le désinfectant pour les mains.

## VESTIAIRES

Lorsque des cohortes différentes interagissent dans des espaces intérieurs partagés, les masques doivent être portés et une distance aussi grande que possible doit être maintenue entre les cohortes.

Sans les limiter à celles-ci, voici quelques stratégies à utiliser :

- Dans la mesure du possible, faire en sorte que les élèves participants arrivent habillés et prêts à commencer.
- Décaler l'horaire des élèves de manière à limiter le nombre de personnes présentes dans le vestiaire ou la douche.
- Veiller à ce que les personnes qui utilisent le vestiaire ou la douche soient physiquement éloignées.
- S'assurer que tous les élèves portent un masque lorsqu'ils utilisent les vestiaires.
- Bloquer des zones dans les vestiaires, afficher des panneaux qui rappellent aux participants de garder le 2m de distance physique.
- Afficher les limites de capacité pour le vestiaire.
- S'assurer qu'il y a du temps entre les matchs pour permettre le nettoyage des surfaces à fort taux de contact avant qu'une autre équipe utilise l'espace.

Après chaque utilisation, il est important que les vestiaires qui ont été utilisés soient nettoyés et désinfectés, y compris les surfaces fréquemment touchées.

Lorsque cela est possible et pratique (c.-à-d. intimité, conditions météorologiques, sécurité), laissez les portes et les fenêtres ouvertes pour réduire les points de contact et améliorer la ventilation.

## GYMNASE

Lorsque plus d'un match est joué le même jour sur un site, l'école ou l'installation élaborera un plan d'encadrement des entrées et des sorties afin de minimiser le contact entre les équipes sortantes et entrantes.

Les considérations au mouvement des participants comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les itinéraires désignés pour que les élèves se rendent et reviennent de l'activité ou du sport;
- l'installation de repères visuels ou des guides physiques, comme du ruban adhésif sur le sol ou les trottoirs et des panneaux ou des affiches sur les murs;
- la disponibilité de désinfectant pour les mains à l'entrée et à la sortie de l'école et dans les salles utilisées pour les activités (y compris les gymnases, les salles de musculation, l'auditorium et la salle de musique).

## SURFACES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES

Ces surfaces sont celles touchées par plusieurs personnes pendant la journée (p. ex., les bancs, les tapis de gymnastique, les interrupteurs).

Un plan doit être en place pour que les surfaces à contact élevé soient nettoyées et désinfectées **au moins** deux fois par jour.

Les équipes devraient avoir accès à du désinfectant pour les mains de façon permanente pendant toute la durée de l'activité. Cette stratégie permet de minimiser le risque de transmission.

## ENTRAÎNEURS ET RESPONSABLES DE L'EXTERNE

Les entraîneurs, les responsables d'activités ou les instructeurs invités qui ne sont pas des employés de l'école doivent suivre les mêmes directives qu'un visiteur essentiel en plus de fournir une preuve de vaccination complète contre la COVID-19.

- Tout visiteur de l'école est tenu de procéder à l'autodépistage et de porter un masque de type médical lorsqu'il se trouve sur la propriété de l'école.
- Un masque de type médical sera fourni par l'école si nécessaire.
- Tous les visiteurs doivent signer le registre des visiteurs et attester qu'ils ont effectué leur autodépistage quotidien de la COVID-19 et que le résultat est négatif.
- Les déplacements du visiteur doivent se limiter aux endroits requis pour la participation à l'activité.
- Doivent confirmer qu'ils sont complètement vaccinés ou qu'ils adhèrent à un programme de tests de dépistage antigénique rapide régulier deux fois par semaine, conformément aux directives provinciales. Des résultats de test négatifs doivent être fournis pour participer. Les résultats des tests seront recueillis de manière confidentielle par la direction de l'école ou sont délégué.



## SUPERVISION

En plus des niveaux de supervision normalement requis pour gérer les diverses activités parascolaires et sportives interscolaires et interconseils, les responsables d'activités doivent surveiller les élèves et leur rappeler, au besoin, les points suivants :

- Maintenir la distanciation physique appropriée avant et après les séances d'entraînement, les compétitions et les performances.
- Respecter les procédures relatives aux vestiaires et aux installations.
- Se désinfecter les mains avant et après l'utilisation de l'équipement.
- S'abstenir de toute célébration de groupe pendant les activités ou les sports (p. ex., poignées de main, tapes dans le dos, coups de poing, etc.).

Les responsables d'activités ont également les responsabilités suivantes :

- Suivre les procédures du conseil scolaire en matière d'équipement de protection individuelle (EPI) pendant les pratiques, les activités et les compétitions.
- Communiquer avec les élèves et minimiser le besoin de crier ou de postillonner.
- Vérifier que toutes les certifications requises pour les activités ou les sports sont à jour et ne sont pas expirées (p. ex., certification de premiers soins, formation sur les commotions cérébrales).
- Partager les politiques et procédures de l'école, du conseil scolaire ou de l'association athlétique relatives à la sécurité COVID-19 pour les activités interscolaires et interconseils avec les officiels et les associations d'arbitres appropriés.
- Examiner toute exigence supplémentaire de l'association d'officiels et d'arbitres en matière de sécurité COVID-19.
- Assurer le nettoyage et la désinfection de l'équipement.

## SPECTATEURS/AUDITOIRE

En ce moment, aucun spectateur ne peut assister aux activités parascolaires, performances, événements sportifs ou activités de clubs. L'école hôte pourrait assurer une diffusion en direct ou enregistrée des événements ou des joutes sportives.

## ÉQUIPES PARTAGÉES ENTRE ÉCOLES ET CONSEILS SCOLAIRES

Les rencontres des équipes interscolaires (écoles d'un même conseil scolaire) ou interconseils (écoles provenant d'au moins deux conseils scolaires) sont autorisées à condition que les mesures de santé publique et notamment celles décrites dans ce protocole soient respectées. Les agences de santé publique pourraient exiger qu'un événement soit annulé.

## DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES

La région est aux prises avec une pénurie de chauffeurs, ce qui représente un défi important quant à la disponibilité des autobus qui peuvent assurer le déplacement des élèves qui participent aux activités

parascolaires, événements sportifs, performances ou activités de clubs interscolaires et interconseils.  
**Aucun service de transport n'est disponible pour les activités avant et après les heures de classe.**

Quand les élèves doivent se déplacer en autobus scolaire ou à bord d'un véhicule qui appartient à l'école, les masques doivent être portés en tout temps par les élèves et le personnel. Le chauffeur peut être exempté du port du masque si celui-ci fait obstacle à la conduite sécuritaire du véhicule.

L'utilisation de voitures ou de camionnettes doit être limitée au transport d'un très petit nombre de participants. Les mêmes mesures de santé publique doivent être appliquées tel le port du masque.

Dans le cas d'un autobus scolaire :

- Les véhicules scolaires peuvent fonctionner au maximum de sa capacité - les véhicules destinés aux élèves du palier élémentaire doivent réduire leur capacité dans la mesure du possible.
- Le siège situé directement derrière le conducteur est vide afin de maintenir une distance physique entre le conducteur et les élèves.
- Lorsque les véhicules scolaires ne fonctionnent pas au maximum de leur capacité, les élèves doivent être assis de manière à maximiser la distance physique.
- Les fenêtres doivent être ouvertes dans la mesure du possible pour augmenter la ventilation.
- Les élèves doivent se voir attribuer des sièges et un plan d'occupation des sièges doit être conservé pour faciliter le repérage des contacts dans l'éventualité qu'un élève ou un conducteur contracte le COVID-19. Si une voiture ou une camionnette est utilisée, il est important de documenter qui a voyagé dans chaque voiture.
- Les élèves qui vivent dans le même foyer ou qui font partie de la même cohorte de classe devraient être assis ensemble dans la mesure du possible.

Dans le cas d'un voyage régional ou provincial, une pause d'au moins 15 minutes doit être prévue toutes les deux heures de voyage pour permettre aux élèves, au personnel et au conducteur de quitter l'autobus pour retirer leurs masques tout en assurant une distanciation physique de 2m.

Les excursions d'une journée nécessitent un dépistage pour tous les participants avant de prendre place dans l'autobus ou dans le véhicule.

L'arrivée et le départ des élèves doivent avoir lieu dans une zone désignée où le dépistage doit être effectué avant d'entrer sur le site de l'activité ou dans l'autobus, selon le cas.

Afin de faciliter le repérage des contacts, il faut tenir un registre précis de tous les élèves participants et des responsables d'activités présents aux jeux, aux compétitions, aux pratiques ou à tout autre événement.

Pour les événements régionaux ou provinciaux, les écoles participantes doivent aviser le bureau de santé publique de leur région afin de les informer des détails de l'événement, de l'emplacement et des communautés participantes.

## **EXCURSIONS À L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ**

En ce moment, les excursions nécessitant une nuitée ne sont pas permises.

Les élèves et les entraîneurs peuvent, à la discrétion de chaque Conseil scolaire, participer à des compétitions provinciales (p.ex., OFSAA).

## **GESTION DES CAS POSITIFS**

Le Bureau de santé Porcupine et le Bureau de santé Timiskaming assureront la gestion qui découle de la déclaration d'un cas positif dans une école conformément aux protocoles déjà établis.

Il va de soi qu'un élève qui ne peut pas fréquenter l'école en raison d'un ordre ou d'une directive du Bureau de santé publique n'est pas autorisé à participer à une activité scolaire.

Toute personne qui a été identifiée comme étant un contact à haut risque ne devrait pas participer à des activités parascolaires pendant sa période d'autosurveillance.

## **RESSOURCES**

COVID-19: Health, Safety and Operational Guidance for School (2021-2022)  
Ministry of Education

COVID-19 Guidance: School Case, Contact, and Outbreak Management  
Ministry of Health

OPHEA Website and Resources